

Monsieur Gérald MISSOUR
Maire de SAINT NAZaire
Hôtel de Ville
RN 86
30200 SAINT NAZaire

Service : CST – F3SCT

Affaire suivie par :

Laure POMPAIRAC ☎ 04.66.38.85.53

cst@cdg30.fr

Nos Réf. : JR/EM/SP/LP/2025.066

N° dossier : 2025-09 FS0039

Objet : Avis Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail (F3SCT)
du 11 septembre 2025

Monsieur le Maire,

Dans le cadre des articles L251-9, L253-6, et R253-24 du code général de la fonction publique, vous avez bien voulu consulter la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Condition de Travail.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous l'avis émis par les membres de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail sur le document unique et son plan d'actions.

Lors de la mise à jour annuelle du document unique, l'évaluation des risques psychosociaux sera à insérer.

Collège des représentants du personnel : **7 pour : avis favorable**

Collège des représentants des collectivités et établissements : **6 pour : avis favorable**

L'article R254-74 du code général de la fonction publique prévoit que les avis émis sont portés, par tout moyen approprié, à la connaissance des agents en fonction dans votre collectivité et que vous disposez d'un délai de **deux mois** pour informer par écrit le secrétariat du CST des suites données.

Même si les avis de la F3SCT sont indicatifs, il est important de respecter l'ensemble de la procédure afin de protéger votre décision de tout risque de vice de forme, si un recours devait être porté devant le juge administratif.

Les services du Centre de Gestion du Gard sont à votre disposition pour vous apporter tout complément d'informations.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président de la F3SCT,



Jacky REY